

Evaluations

Les évaluations ont lieu chaque semestre sous la forme d'une ou plusieurs épreuves écrites et/ou orales par UE (QCM, travail individuel, travaux de groupe...).

La validation d'une UE se fait par l'obtention d'une note moyenne minimale de 10/20, ou par compensation entre certaines UE (arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute).

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir d'un portfolio.

Les Commissions d'Attribution des Crédits valident chaque semestre, le Jury d'Attribution du Diplôme d'Etat valide le dernier semestre.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est consultable sur le site internet : www.larenaissancesanitaire.fr/ifmk-masso-kinesitherapie.html

L'hébergement

Les recherches de logement relèvent des démarches individuelles, toutefois, l'Hôpital La Musse met à disposition des étudiants des logements (selon disponibilité) ouvrant droits à l'APL. Un point de livraison CROUS est présent dans l'enceinte de l'hôpital.

Les transports

L'Hôpital La Musse est situé à : 1 heure de Paris (ligne ferroviaire de Saint Lazare), 5 km d'Evreux (voiture conseillée ou accès lignes T3 et T4 du Transurbain) et à 50 min de Rouen (en voiture).

Bourses

Bourses de Formations sanitaires et sociales Normandes : dossier à constituer à la rentrée via le CROUS de CAEN

Apprentissage

Depuis la rentrée scolaire 2018, certains étudiants du second cycle peuvent continuer leur scolarité par l'apprentissage.

Frais de scolarité

- Participation aux coûts pédagogiques de formation : 4700 euros par an.
- Frais de dossier pour tous en 1ère année, uniquement pour les candidats extra-communautaires qui intègrent en troisième année : 180 euros.

Contacts :

Secrétariat de l'IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie La Musse
Hôpital La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
Tel. : 02.32.07.29.45
ifmk@iflrs-lamusse.net

Directeur de l'IFMK : Madame Michèle GODIGNON
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie La Musse
Hôpital La Musse
CS 20119
27180 SAINT SEBASTIEN DE MORSENT
m.godignon@iflrs-lamusse.net

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie La Musse vous pouvez aussi consulter le site : www.larenaissancesanitaire.fr/ifmk-masso-kinesitherapie.html



Lrs FONDATION
La Renaissance Sanitaire
Institut de Formation
en Masso-Kinésithérapie La Musse



Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie La Musse



Hôpital La Musse
CS 20119
Allée Louis Martin
27180 Saint Sébastien
de Morsent



Bienvenue à L'IFMK La Musse

Présentation

L'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) est situé au cœur de l'Hôpital La Musse, dans un parc boisé de 55 hectares.

L'équipe

Directeur : Michèle GODIGNON

Responsable des stages : Catherine GERBOUIN

Assistants : Shanèze LEBOURDAIS, Maha GUIRGUIS

Responsables pédagogiques : Clare DOYLE, Jean-Philippe LAMORA, Frédérique LEVASSEUR, Charlotte MENEZ, Guillaume SIEFEN



Définition de la profession

C'est une profession de santé créée en 1946 dont le mode d'exercice peut être libéral, salarié ou mixte. La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne
- des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles. Le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche. Dans le champ thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute intervient sur prescription médicale et à tout âge de la vie des personnes.

Missions du masseur-kinésithérapeute

- Identifier et évaluer les potentiels et les capacités d'activité et de mouvement des personnes en tenant compte de leurs caractéristiques propres
- Proposer en toute autonomie et en pleine responsabilité, en lien avec les autres professions de santé, un ensemble d'actions auprès des personnes pour préserver, développer, retrouver et suppléer les capacités fonctionnelles et le mouvement lorsqu'ils sont perturbés
- Réduire les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation du patient, de façon à minimiser son handicap et le rendre acteur de la gestion de sa santé et de son autonomie.

Admission 2024

Art. D. 4321-18 du code de la santé publique : « l'admission en institut de formation préparant au diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute s'effectue après une première année universitaire validée et obtention de 60 crédits européens », comptabilisée dans le parcours du cycle d'étude. L'IFMK La Musse a un agrément de 60 places, une convention de partenariat avec l'université de Rouen détermine la provenance de notre effectif :

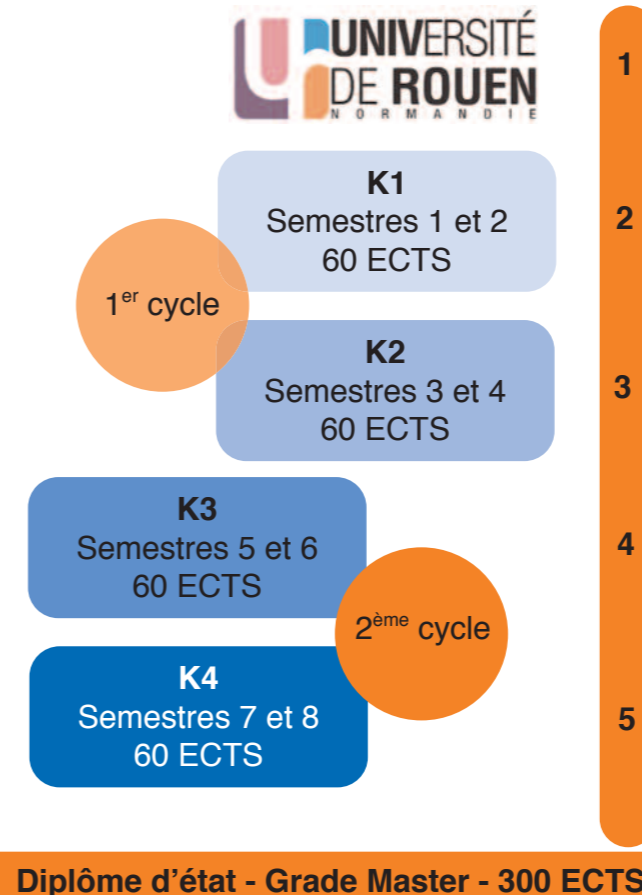
- 50% d'entre elles (30) seront réservées aux étudiants issus de la PASS et de la L2 Science Pour la Santé L.AS et non L.AS,
- 25% (15) le seront pour les étudiants issus de la première année de licence STAPS L.AS et non L.AS et de la deuxième année de licence STAPS L.AS et non L.AS,
- 25% restantes (15) le seront pour les étudiants issus de la première année de licence du Portail Licence Sciences de la Vie et de la Terre / Licence Sciences de la Terre / Licence Sciences de la Vie et de la première année de licence Sciences de la Vie, parcours Ingénierie de la Santé L.AS et non L.AS et de la deuxième année de ces mêmes mentions L.AS et non L.AS.

Selon l'arrêté du 02 Septembre 2015, d'autres modalités d'admissions sont possibles : par passerelle 3 places (Art. 25), avec un diplôme MK obtenu en dehors d'un Etat membre de l'UE 2 places (Art.27).

Les études

Durée : 4 ans à l'IFMK depuis le 02 Septembre 2015 précédée de l'année universitaire

La formation organise le développement des compétences professionnelles en alliant des périodes de cours théoriques et pratiques à l'Institut, alternées de stages cliniques dans des établissements sanitaires ou médico-sociaux, dans des cabinets libéraux ainsi que dans des structures associatives ou sportives.



Etudiants en situation de handicap (ESH)

Pour préserver l'égalité des chances et dans le respect de la loi du 11 février 2005, l'institut s'implique pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études d'autant plus que vous serez de futurs soignants.

Signalez au médecin agréé par l'ARS votre handicap avant votre admission. Vous aurez ensuite rendez-vous avec l'équipe de la médecine préventive de l'Université de Rouen qui fera des propositions d'aménagement au regard de votre situation. Un guide de l'ESH est disponible sur notre site.